

## RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.2 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

**ETABLI LE JEUDI 25 AOUT 2016** 

| PROPRIETAIRE   | ADRESSE DES LOCAUX VISITES                  |
|--|---|
| Succ. EYNARD Geneviève<br>Représenté par Maitre Francois HALM<br>10.Rue Carnot-BP 19<br>76270 NEUFCHATEL EN BRAY | MAISON 19. RUE JULES CLEDAT 24290 MONTIGNAC |



## **RESULTATS DPE**

Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Certification diagnostic de performance énergétique : N° valide jusqu'au 17/11/2018

Fait à PERIGUEUX Le jeudi 25 août 2016 par Olivier Chateau-Raynaud

109, Rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUD



N°: 1624V2001705M

Valable jusqu'au: 24/08/2026

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948

Surface habitable: 110,00 m<sup>2</sup> Adresse: 19. Rue Jules Clédat 24290 MONTIGNAC

Signature:

Date: 25/08/2016 Date de visite: 25/08/2016 Diagnostiqueur: Olivier Chateau-Raynaud 109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX

Numéro certification:

## Propriétaire :

Nom: Succ. Geneviève EYNARD

Adresse: Représenté par Maitre Francois HALM

10.Rue Carnot-BP 19 - 76270 NEUFCHATEL EN

## Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom: Adresse:

## Consommations annuelles par énergie

obtenues en l'absence de factures d'énergie

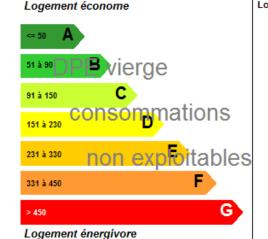
|   | Moyenne annuelle des consommations           | Consommations en énergies finales        | Consommations en énergie primaire | Frais annuels<br>d'énergie |
|---|--|--|-----------------------------------|----------------------------|
|   | Détail par énergie dans<br>l'unité d'origine | Détail par énergie et par usage en kWhEF | Détail par usage<br>en kWhEp      |                            |
| Chauffage   |  |  |                                   |                            |
| Eau chaude<br>sanitaire                                   |  |  |                                   |                            |
| Refroidissement   |  |  |                                   |                            |
| CONSOMMATIONS<br>D'ÉNERGIE POUR<br>LES USAGES<br>RECENSES |  |  |                                   | Abonnements compris        |

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle :

0 kWhpp/m2.an

sur la base d'estimations au logement Logement

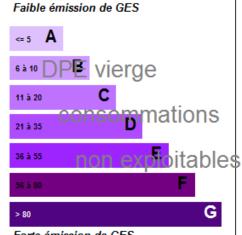


Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

**Estimation** des émissions :

0 kg éqCO2/m².an

Logement





## Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement  | Chauffage et refroidissement                              | Eau chaude sanitaire, ventilation                                 |
|---|---|---|
| Murs: - Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm non isolé - Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm présence d'isolation inconnue - Mur mitoyen | Système de chauffage : - Electrique directe (Effet joule) | Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique         |
| <b>Toiture :</b> - Combles aménagés sous rampant isolé (ITI)  | Emetteurs : - Convecteur électrique Ancien                | Système de ventilation : - Ventilation par ouverture des fenêtres |
| Menuiseries :   | Système de refroidissement :                              |   |

## Menuiseries:

- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 10mm Sans
- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 10mm Avec ferm.
- Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) argon 10mm Avec ferm.
- Porte en bois avec double vitrage

## Plancher bas:

- Plancher sur terre-plein

## Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :

Non requis

## Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable:

kWh<sub>E</sub>p/m<sup>2</sup>.an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

#### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeur qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent l chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

## Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

## Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### <u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

#### - Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

## **Autres usages**

#### Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

## **Bureautique / audiovisuel:**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heure par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

## Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

| Mesures d'amélioration  | Crédit d'impot |
|---|----------------|
| Installation solaire  | 11             |
| A anxigagor si la taiture est exigntée entre le sud est et le sud evect sans masque |                |

A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque

#### **Commentaires:**

Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! <a href="http://www.impots.gouv.fr">http://www.impots.gouv.fr</a>

Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable.gouv.fr ou http://www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: BUREAU VERITAS CERTIFICATION

60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE

certification:

## Assuré par ALLIANZ -

M. Jean-Jacques CASSADOUR 14 place André Maurois 24000 PERIGUEUX

N°: 55886375

5/8



## **CERTIFICAT DE L'OPERATEUR**



## ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz (II)

ATTESTATION D'ASSURANCE

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Votre Agent Général 14 PLACE ANDRE MAUROIS

BP 10003

24001 PERIGUEUX GEDEX Tél: 05.53.08.62.25 Fax: 05.53.09.83.09

N° ORIAS: 07021436

- page no 1/2

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Votre Agent Général

SARL APG 109 RUE LOUIS BLANC 24000 PERIGUEUX

24001 Périgueux Cedex Tél.: 105 53 08 62 25 Mail : 4002591@agents.allianz.fr ORIAS, º 0.7021436 Siret: 432 038 370 00016 APE : 6622Z

Jean-Jacques CASSADOUR
Agent Ceneral Allianz
14 Place Andre Mauhois
BP 10003

ADMOSS39 - VI2/12 - Imp Ge/15

La présente attestation est valable, sous réserves du palement des cotisations, du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Nile ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au coortest autendel als es réfèses en n'implique qu'uns présonption de garantie conformément à l'article. "...112-1 du Code des Autennees.

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOSILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERHITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON

exerçant les activités suivantes de :

SARL APG

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 87, Rue de Richelieu 75002 PARIS atteste que :

Allianz Actif Pro

PERIGUEUX CEDEX, le 14 décembre 2015

N° client Cie: 025663636 Références à rappeler: CODE : 400259

DIAGNOSTIQUEN PECHNIQUE NUNDBLIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUTVATS : RESURAGE, HANTABLILTE, PATA PARASTERE, SECULIES PECHNES, FATA DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECRECE, BADON DIAGNOSTIQUEN RECENÇUE IMMOSILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUTVANTS : ACCESSIBILITE RANDICAPES, POSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT EMERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro N° 55886375, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Responsabilité Civile Exploitation - Responsabilité Civile Professionnelle - Défense Pénale et Recours suite à accident



## ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, Olivier Chateau-Raynaud,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le jeudi 25 août 2016

Olivier Chateau-Raynaud